

Préambule

Les présentes conditions annulent et remplacent toutes conditions antérieures. Celles-ci s'appliquent pour toutes nos offres, confirmation, livraison, facturations, achat et autres prestations.

1. Commande

En passant commande, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales et déclare expressément renoncer à se prévaloir des siennes. Les présentes conditions s'appliquent de plein droit à tout contrat ultérieur, devant toute entreprise.

Toute personne passant commande pour compte de et avec facturation à des tiers, par le fait même de la commande sera tenue avec ce tiers du paiement et des autres obligations découlant de cette commande, et ce solidairement et indivisiblement.

Un projet composé de différentes pièces nécessite une étude et des calculs de la résistance statique par un professionnel compétent de votre choix.

2. Offres et devis

Faute d'avoir été accepté par écrit, nos offres et devis ne nous lient que pour une durée d'un mois.

Nos offres sont faites sans engagement et sous réserve de vente ou dans les limites des stocks.

Elles sont sujettes à révision en cas de fluctuation de l'un ou l'autre élément entrant dans le calcul du prix (comme par exemple matières premières, devises, droits, ...).

Toute demande de devis pourra être facturée. Tous les prix s'entendent transport, emballage, frais, droit et taxe en sus.

3. Délais de livraison ou d'exécution

Les délais d'exécution et de livraison sont donnés à titre strictement indicatif.

Ils ne peuvent être invoqués pour réclamer des dommages et intérêts ou la résolution du contrat ou encore pour suspendre l'exécution des obligations.

4. Cas fortuit ou force majeure

Tous cas de force majeure, généralement quelconques, comme par exemple : état de guerre, incendie, inondation, grève, chômage partiel ou total des usines, intervention des autorités publiques sur le plan économique, financier, douanier ou monétaire, nous dégage de toute responsabilité et nous autorise à considérer le contrat comme dissout de plein droit ou résilié pour les fournitures à échoir.

5. Expédition

Toutes les livraisons se font en nos magasins.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client final, même en cas d'envoi franco ou à nos frais.

Elles ne sont jamais assurées sauf demande écrite du client payé à ses frais.

En cas d'avarie ou de manquant, dans le cadre d'un transport non effectué par nous-même, le client devra réclamer uniquement contre le transporteur.

6. Inexécution

L'inexécution par le client de ses obligations contractuelles (en ce compris l'obligation de paiement) suspend de plein droit l'exécution des nôtres.

Toutte commande annulée entièrement ou partiellement entraînera débiteurs d'une indemnité qui ne pourra être inférieure à 15 % avec un minimum de 750 eur. du montant global de la commande ou partie de commande annulée outre la facturation des marchandises et/ou prestation en cours au moment de la réception de l'annulation.

7. Livraison

Le client est avisé dès que le matériel commandé est prêt.

Il est tenu d'en prendre livraison dans les huit jours de l'avis de mise à disposition en payant le solde de la facture correspondante.

Si le client n'a pas pris possession dans les délais et après mise en demeure, restée sans effet pendant les huit jours suivant son envoi, nous pouvons soit considérer le contrat comme résolu aux torts et griefs du client qui restera alors devoir outre le prix et autres sommes éventuelles, une indemnité de rupture qui ne pourra être inférieure à 15 % du montant global de la commande soit exiger l'exécution du contrat, sans préjudice des indemnités prévues dans les présentes conditions.

8. Clause de réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

En cas de revente le vendeur conserve également la possibilité de revendiquer le prix des biens détenus par le sous-acquéreur. La réserve de propriété est reportée sur le prix de revente.

Dès la livraison, les risques de toute nature y compris de cas fortuit et de force majeure, et la garde, sont transférés à l'acheteur.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

9. Modification ou annulation de la commande par le client

Tous nos produits sont exécutés selon les plans remis par nos clients.

En raison de ce fait, aucune modification de la commande ne sera acceptée.

Si l'acheteur annule unilatéralement sa commande, nous nous réservons le droit d'en exiger l'exécution, les marchandises commandées ayant été fabriqué sur mesure.

10. Acceptation - Réclamation**Contrat de vente**

Les marchandises vendues sont considérées comme acceptées par le client dès la livraison.

Dès ce moment, aucune réclamation ne pourra plus être introduite tant en ce qui concerne la conformité des marchandises, le manquement, qu'en ce qui concerne les vices ou malfaçons apparents.

Nos produits/marchandises/éléments préfabriqué non fini sont livrés en pièces détachés

Elles seront vérifiées par le client avant le montage.

Après vérification elles seront assemblés par le client professionnels en respectant les normes en vigueur

En cas de vice caché, la réclamation doit être introduite à bref délai, dès la découverte du vice, par écrit et dans les cinq jours ouvrables.

Une réclamation ne donne pas le droit de suspendre les paiements des factures.

Nous considérons que toutes marchandises placées sont acceptées.

Les dégâts mécaniques signalés après la livraison ne seront pas couverts par la garantie.

11. Renvoi

Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre accord préalable et écrit.

En cas de retour, la marchandise devra être exposée franco nos magasins.

A défaut, elle sera refusée sans que nous devions en avertir l'expéditeur.

12. Garantie

Sauf application des articles 1641 et 1649 du code civil, toute garantie devra être expressément stipulée.

Nos marchandises sont garanties contre tous défauts de fabrication.

Toute pièce reconnue défectueuse sera remplacée dans nos magasins, mais notre responsabilité est limitée à l'échange pur et simple de la pièce défectueuse et aucun remboursement, indemnité ou dommages et intérêts ne peuvent nous être réclamés pour quelque motif que ce soit.

A peine de déchéance, toute réclamation doit être adressée, par lettre recommandée au siège de notre société dans les cinq jours à dater la livraison des marchandises. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus admise.

Toute modification de nos produits par le client sans notre autorisation annule la garantie

13. Facturation-paiement

Toute réclamation et/ou contestation concernant nos factures, doit nous être signifiée par lettre recommandée dans les huit jours qui suivent la date de la facture.

Dans le cas d'une réclamation et/ou contestation relative à l'une de nos factures, l'acheteur pourra, tout au plus différer le paiement de cette facture. Il ne pourra en aucun cas différer le paiement des autres factures pour lesquelles il n'émet pas contestation et/ou réclamation.

Si une autre échéance est expressément stipulée et que, pour quelque raison que ce soit (façon exemplative : non-paiement d'une facture à son échéance, demande de termes et délais même à un autre créancier, demande de concordat, saisie, protêt, ...), le client voit son crédit se détériorer, et sera de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure déchu du bénéfice des termes qui lui avaient été accordés et toutes les factures ainsi que toutes ses dettes deviendront immédiatement exigibles.

Dans ce cas, nous nous réservons la faculté soit d'exiger toute garantie de paiement que nous jugerions nécessaire, soit de considérer le contrat en cours résilié de plein droit.

En tout cas, nous pourrions suspendre toutes livraisons et exiger un paiement anticipé pour les poursuivre.

Toutes les marchandises soit livrées, soit facturées restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix, taxes comprises, tel que prévu dans l'article 101 de la loi sur les faillites. Ce droit de propriété est absolu et opposable à toute personne pensant pouvoir faire valoir un droit ou une prérogative quelconque sur ces marchandises, soit conformément à un droit ou à une prérogative générale, soit conformément à un droit ou à une prérogative particulière.

Elle sera en outre de plein droit et sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire à un intérêt de retard de 10% par an, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15 % de son montant global de la commande avec un minimum de 750 eur.

14. Rupture à nos torts

En cas de rupture de contrat à nos torts et griefs, l'indemnité de rupture ne pourra jamais dépasser 15 % du montant global de la commande.

15. Compétence

Pour toutes les actions en justice ayant trait à ces factures ou contrats, il est fait attribution de compétence aux tribunaux de Nivelles ou au Juge de Paix de Nivelles.

16. Nullité

Si l'une ou l'autre clause des présentes conditions s'avérait illégale, toutes les autres dispositions resteraient cependant d'application